



## BREVET DE MAITRISE – COIFFEUR

Site de formation continue – Eure et Loir  
Rue Charles Isidore Douin – CS 30819 – 28008 Chartres cedex

### Public concerné :

- Chef d'entreprise (artisans, commerçants...), conjoint, salarié

### Prérequis :

- Titre ou diplôme de niveau IV dans le métier visé de la coiffure

### Nombre de participants :

- De 6 à 16 stagiaires

### Dates :

- Sur demande

### Durée :

- 449 h Durée adaptée aux parcours et profil du stagiaire

### Horaires :

- De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
- Durée adaptée si formation intra-entreprise

### Tarif :

- 17 € de l'heure  
- Eligible au CPF  
- RNCP N°34576  
Forma code 42061 : spécialisation coiffure

### Objectif général

- ✓ Obtenir une double qualification : celle de professionnel hautement qualifié et celle de gestionnaire d'entreprise

### Objectifs pédagogiques

- ✓ Confirmer l'excellence dans son métier pour obtenir le titre de Maître artisan
- ✓ Accéder à un poste de formateur
- ✓ S'approprier les outils et la méthodologie indispensable pour une création ou un développement d'entreprise réussi

### Programme

#### ✓ Bloc « Créer et développer un salon de coiffure » (49 h)

- Connaître des outils et identifier l'ensemble des acteurs pour contribuer au développement de l'entreprise artisanale, adopter des techniques de communication adaptées et ciblées

#### ✓ Bloc « Commercialiser les prestations du salon » (56 h)

- Savoir élaborer un diagnostic commercial, définir et mettre en œuvre une stratégie commerciale efficace à court et moyen terme, acquérir les bases pour conserver et échanger dans la vie privée et professionnelle en langue anglaise

#### ✓ Bloc « Gérer l'aspect financier d'une entreprise artisanale » (84 h)

- Élaborer et équilibrer un plan de financement, lire, établir et interpréter les principaux documents comptables de l'entreprise.  
- Analyser la rentabilité de l'entreprise

## ▼ Bloc « Gérer les ressources d'une entreprise artisanale » (42 h)

- Savoir organiser le travail et manager son personnel, savoir recruter, connaître les principes du droit du travail

## ▼ Bloc « Recruter et former un alternant » (56 h)

- Maîtriser votre fonction de maître d'apprentissage, être en mesure de bien accompagner le jeune dans son projet et celui de l'entreprise
- Bien connaître la réglementation

## ▼ Bloc « professionnel » (120h pour le module coiffure)

- Renforcer les compétences techniques indispensables à la réalisation de prestations ou de créations de haut niveau
- Développer la maîtrise technique du métier et des savoirs-faire

### Formateur

- ▼ Notre organisme de formation met à disposition des formateurs dont le profil est en adéquation avec la formation visée.

### Méthodes et moyens pédagogiques

- ▼ Pédagogie active qui alterne théorie et mises en situation pratiques : exercices d'application, manipulation de supports et documents divers, études de cas réels, simulations – Identification pour chaque participant des points forts et des axes de travail.

### Documents remis

- ▼ L'ensemble des ressources et supports seront mis à disposition des participants.

### Dispositif d'informations et de positionnement des stagiaires

- ▼ En amont de la formation, un **entretien de positionnement** est réalisé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers l'action de formation adaptée.
- ▼ A l'occasion des échanges, une **fiche diagnostic** est complétée et permet d'identifier le parcours de la personne (diplôme, expérience) et de vérifier ses objectifs à des fins d'adaptation et individualisation du parcours de formation.
- ▼ A l'issue de l'entretien, le **programme détaillé** de la formation est transmis au candidat.
- ▼ Toute information demandée à un candidat a un lien direct avec la formation et reste confidentielle.

### Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

- ▼ La satisfaction est recueillie via nos enquêtes envoyées par mail à chaque stagiaire. Deux enquêtes sont à remplir en ligne à la fin de chaque formation (à 10 jours puis à maximum 6 mois). La satisfaction est affichée sur notre site Internet rubrique « se former ».

### Évaluation des acquis de la formation

- ▼ **Évaluation des acquis se fait à différents moments de la formation :**
  - Tout au long de la formation sous forme de contrôles continus (épreuves écrites et/ou orales)
  - A la fin de la formation par des épreuves écrites et ou orales (études de cas, de mises en situation professionnelle, résolution de problème)
- ▼ **Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalences :**

La certification est acquise quand le candidat acquiert la totalité des blocs de compétences.
- ▼ Le taux de réussite à l'examen, en 2022, est de 100% pour la fonction entrepreneuriale, la fonction commercialisation, la fonction communiquer à l'international : anglais et 67% dans la fonction économique et financière.

## Modalités d'évaluation

- ✓ Mise en situation professionnelle de transformation complète sur un homme ou une dame
- ✓ Coupe brosse
- ✓ Résolution de problème : épreuve orale
- ✓ Mise en situation professionnelle : défrisage/ lissage ou permanente, par tirage au sort
- ✓ Mise en boucles temporaire
- ✓ Mise en situation professionnelle
- ✓ Langue étrangère : Oral
- ✓ Étude de cas de gestion
- ✓ Étude de cas de GRH
- ✓ Mise en situation d'apprentissage (alternance)

## Suivi post formation

- ✓ **Un suivi individuel peut être proposé.** Le formateur intervient pour vous aider à mettre en place les outils et les méthodes étudiés (devis sur demande).
- ✓ **Type d'emplois accessibles :**

Le chef d'entreprise artisanale a une obligation :

- de production qui évolue en fonction des tendances et de la mode,
- de réactualisation des techniques qui suit l'évolution de l'activité de coiffeur. Il a la responsabilité du maintien et du développement de l'entreprise afin d'en assurer la pérennité. Il a également une responsabilité juridique inhérente à la gestion de ses salariés et à l'accueil de sa clientèle. En matière d'autonomie, le titulaire du BM coiffeur peut prétendre à une autonomie totale en matière de stratégie d'entreprise, de gestion, de production, d'innovation, de création. Le gestionnaire et le coiffeur hautement qualifié, assument une responsabilité totale de production. Ils sont autonomes dans leurs activités de production et peuvent suppléer le chef d'entreprise en cas d'absence. Ils peuvent assurer la gérance d'un salon tant sur le plan technique que dans le management de la structure.

- ✓ Code(s) ROME :  
D1202 - Coiffure  
M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

- ✓ **Références juridiques des réglementations d'activité :**

L'activité de coiffeur est réglementée, un professionnel reconnu comme qualifié doit être présent en permanence dans son salon dans le salon et assurer un contrôle effectif et permettant des prestations. Selon la réglementation en vigueur est reconnu comme qualifié le titulaire du Brevet professionnel, du BTS métiers de la coiffure ou Brevet de maîtrise de coiffeur.

- ✓ **Secteurs d'activités :**

Le coiffeur hautement qualifié exerce principalement en entreprise artisanale mono-site ou multi-sites (moins de 20 salariés par salon) du secteur des services à la personne. Il peut également exercer au sein d'un salon d'une chaîne (franchisé ou non) en tant que coiffeur, gérant ou manager. Il est plus rarement coiffeur à domicile à son compte, ou peut exercer d'un établissement hôtelier haut de gamme, au sein d'entreprises du spectacle ou des médias.

## Bilan pédagogique du stage

- ✓ L'intervenant établit un bilan pédagogique de la formation qui est remis au responsable du centre ou au coordinateur de l'action, pour information.

### Renseignements et inscription :

**Votre contact formation :** Murielle BABOUIN – 02 36 25 31 05 – [formation-continue.28@cma-cvl.fr](mailto:formation-continue.28@cma-cvl.fr)

### Handicap :

**Référent handicap du site de formation :** Murielle BABOUIN – 02 36 25 31 05 – [formation-continue.28@cma-cvl.fr](mailto:formation-continue.28@cma-cvl.fr)

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

### Organisme de formation :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire – N° de SIRET : 130 027 980 00015 – N° de déclaration de l'activité : enregistré sous le numéro 24450381045 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

### Site de formation :

**Adresse :** Rue Charles Isidore Douin – CS 30819 – 28008 Chartres cedex

**N° de téléphone :** 02 36 25 31 05

**Mail :** [formation-continue.28@cma-cvl.fr](mailto:formation-continue.28@cma-cvl.fr)